



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEUX-SEVRES
COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesix.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2024

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-six minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'ASSAIS LES JUMEAUX dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Salle de la Mairie d'ASSAIS LES JUMEAUX, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude LAURANTIN, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers municipaux présents : 10

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2024

Etaient présents :

| | | |
|-----------------------|------------------|---------------------|
| Jean-Claude LAURANTIN | Fabrice DURAND | Jean-Louis RIDOUARD |
| Christophe POTET | | Sabrina LAURENTIN |
| Annie LAURENTIN | Joël NERBUSSON | |
| Alexandre NIKSARLIAN | Sophie RIVALLEAU | Fabrice ADAMO |

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. Christian PRUNIER a donné procuration à M. Jean-Louis RIDOUARD

Absents excusés :

- M. Adrien MILLET

Secrétaire : **Mme Sophie RIVALLEAU a été nommée secrétaire de séance.**

D- 20240059 - REMBOURSEMENT D'ARRHES RESERVATION PETITE SALLE

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée qu'un remboursement d'arrhes pour la salle des fêtes de La Jaulerie doit être effectué en raison de l'annulation de la réservation. Celle-ci était prévue pour l'année 2025. Ces arrhes correspondent au titre 213/23 du BP (exercice 2024) et sont d'un montant de 45,00 €.

Le Service de Gestion Comptable de Thouars demande qu'un mandat au compte d'imputation 6588 soit établi. Il demande également qu'une délibération soit prise autorisant ce mandat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de :

- ACCEPTER le remboursement de ces arrhes à l'imputation 6588,
- PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal.

La Secrétaire de Séance
Mme Sophie RIVALLEAU

Au registre sont les signatures.
Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20241024-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-10-2024

Publication le : 24-10-2024

